

République Française
 Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Affichage en mairie le **17 SEP 2025**

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

D2025_09_44 – Tarifs Jardins Passion 2025

Monsieur Chalopin, Maire Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 24 février 2025 relative aux encarts et entrées de la manifestation Jardins Passion qui se déroule du 27 au 28 septembre 2025.

Des prestations viennent s'ajouter à celles votées le 24 février dernier et précise qu'il y a lieu de voter les tarifs de celles-ci :

Boissons en Canettes (33cl)	2 €
Bouteilles d'eau (50cl)	1 €
Croque-monsieur	3 €
Tarte salée/sucrée, gâteau, viennoiserie	2 €
Crêpes	2 €
Bol amuse-bouche	3 €
Verre Vin	2 €
Bouteille vin	12 €
Bouteille Repas	8 €
Planche apéritive	9 €
Frites (250g)	3 €
Jus de pommes (la bouteille)	3 €
Jus de pommes (le verre)	1 €

Encarts publicitaires

Encarts exceptionnels (6.5 x 8.5)	100 €
Encarts exceptionnels (9 x13)	200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs et encarts proposés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY

Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

17 09 2025

Affichage en mairie le :

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

D2025_09_45 – Création d'un poste de vacataire pour l'entretien des bâtiments communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur AYIVI, Maire Adjoint indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les missions d'entretien auprès de nos bâtiments communaux pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.97 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise Madame la Maire à recruter un vacataire pour la période 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025
- fixe la rémunération de chaque vacation d'entretien des bâtiments communaux :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.97 €.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le **22 SEP. 2025**

Berger
Levalet

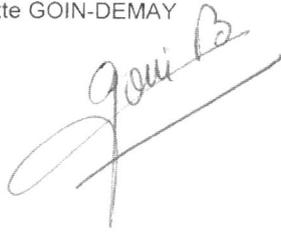
ID : 018-211800289-20250922-D2025_09_45-DE

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY

Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Affichage en mairie le :
17 SEP. 2025

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

D2025_09_46 – Création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur AYIVI, Maire Adjoint indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la restauration scolaire pour la période du 29 septembre 2025 au 07 juillet 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,97 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise Madame la Maire à recruter un vacataire pour la période du 29 septembre 2025 au 07 juillet 2026
- fixe la rémunération de chaque vacation d'entretien des bâtiments communaux :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,97 €.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

17 SEP. 2025

Affichage en mairie le :

D2025_09_47 – Avenant n°1 au lot n°3 : champ de 11 sondes

Madame le Maire rappelle que la commune de BERRY-BOUY porte le projet de création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux, projet pour lequel les travaux supplémentaires suivants sont à prévoir.

Les premiers résultats de la modélisation indiquent que des linéaires supplémentaires de sondes sont nécessaires. Il était initialement prévu 1 400 ml.

Suite à l'étude de la géomodélisation, il a été décidé d'ajouter 600 ml supplémentaires (soit 3 sondes de 200 ml).

L'accord de prix pour les 600 ml supplémentaires signé par la société AUVERGNE FORAGE est en pièce jointe. Le prix est de 62 830 € HT soit 75 396 € TTC.

Le montant initial du marché passe de 160 190.00 € HT soit 192 228.00 € TTC à 223 020.00 € HT soit 267 624.00 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° D2025_05_24 attribuant les marchés de travaux ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux, des modifications de la masse des travaux initialement prévus sont nécessaires ;

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'un avenant ;

CONSIDERANT que le marché concerné est le suivant :

- Marché n° M2025003
 - LOT N° 03 CHAMPS DE SONDÉS
 - Notifié à l'entreprise AUVERGNE FORAGE de Lezoux (63) le 22 mai 2025
 - Pour un montant total de 160 190,00 € HT soit 192 228,00 € TTC.

CONSIDERANT que l'objet et l'incidence financière de l'avenant sont les suivants :

- Objet de l'avenant :
 - Ajout de 3 sondes de 200 ml chacune, soit 600 ml de sondes au total.
- Incidence financière :
 - Plus-Value de 62 830,00 € HT soit 75 396,00 € TTC
Représentant une augmentation de 39,22 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant n°1 au lot 3 Champs de sondes
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant suivant :
 - Avenant n°1 au marché n° M2025003 avec la société AUVERGNE FORAGE pour un montant de
62 830,00 € HT soit 75 396,00 € TTC
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMARY



Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Affichage en mairie le :

17 SEP. 2025

d2025_09_48 – Avis du conseil suite au départ d'un locataire concernant un logement communal

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de locataire signifiant son préavis pour le logement de la commune.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune devra effectuer les diagnostics obligatoires au départ du locataire ; dans le but soit de relouer le logement, soit de le mettre en vente.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour une location ou une vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour une location ou une vente.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY




Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

L'an 2025, le 17 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Affichage en mairie le :

17 SEP. 2025

D2025_09_49 – Assurance du personnel

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assurance du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La CIGAC gérée par l'intermédiaire de Groupama nous a envoyé un bulletin de renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Madame le Maire précise également qu'une étude a été réalisée par la CNP Assurances en lien avec le Centre de Gestion du Cher.

Suite aux propositions d'assurances transmises :

- Cigac (Groupama) avec un taux applicable en 2026, frais de gestion inclus :
Pour la CNRACL, taux : 12.64 % (dont 0.28 % en décès)
Pour l'IRCANTEC, taux : 1.65 %
- CNP Assurances avec un taux applicable en 2026, frais de gestion en supplément
Pour la CNRACL, taux de 6.17%, frais de gestion à 0.39% (option décès incluse dans le contrat CNRACL)
Pour l'IRCANTEC, taux de 1.60%, frais de gestion à 0.10%

Après analyse et échange sur les deux propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition d'assurance du personnel CNP Assurances à effet du 1^{er} janvier 2026

– Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération
Dit que les crédits seront à inscrire au budget 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMARY

Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN

